



Aide au logement : déclarez votre patrimoine

Lorsque vous déposez une demande d'aide au logement, ou lors du renouvellement annuel de vos droits, mais également lors de changement de votre situation familiale, vous devez impérativement réaliser une déclaration de votre patrimoine. Il est pris en compte pour le calcul des **aides au logement**, notamment s'il est supérieur à 30 000 €.

Les personnes percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi que les personnes résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou autres structures assimilées ne sont pas concernées.

Vous vous interrogez sur la direction à prendre ?



Pour poursuivre **votre route**



« L'Avenir en Soi » : pour un changement préparé !!!

Nous sommes tous concernés par le changement : arrivée d'un enfant, période de chômage, problème de santé, passage à la retraite, envie de vivre autrement ... Des interrogations, des idées, des doutes, des envies...

La Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, vous propose : « L'Avenir en Soi », une démarche d'accompagnement au changement

Prochainement 2 nouveaux groupes dans le Cher et le Loiret

[En savoir plus sur l'Avenir en soi](#)

Congé paternité : pensez à le demander

Le congé paternité relevant d'un choix individuel de chaque père de famille, les procédures d'indemnisation ne sont pas déclenchées automatiquement par la MSA. Pour en bénéficier, il vous appartient de nous adresser un courrier précisant que vous souhaitez prendre un congé paternité et nous indiquer les dates prévues. Si vous prenez cette décision suite à l'arrivée de votre enfant, vous devez également nous adresser un courrier indiquant les dates de ce congé et joindre un acte de naissance.

Pour un traitement dans les meilleurs délais de votre demande, n'oubliez pas de mentionner sur ces courriers votre numéro d'assuré social.



[Consultez toutes les mesures liées à ce dispositif.](#)



Des aides pour vos enfants scolarisés

La rentrée est source de dépenses parfois importantes. La MSA, dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale, soutient et accompagne les familles au travers des prestations extralégales. Sous conditions de ressources, ces aides portent sur :

- **les activités sportives, culturelles et de loisirs,**
- **la scolarité** : poursuite d'études supérieures, études secondaires agricoles, études secondaires non agricoles (à titre expérimental en 2017), apprentissage ou contrat de professionnalisation.



Vous avez moins de 25 ans et vous rentrez dans la vie active

La MSA peut vous apporter, sous conditions de ressources, une aide :

- **à la mobilité** (permis de conduire),
- **à l'accès dans un premier logement** (caution, 1er loyer, ouverture de compteurs).

Retrouvez dans notre [règlement des prestations extra-légales](#), les différentes conditions d'attribution.

A noter : pour être accordées en totalité, les demandes d'aides doivent être formulées avant le 31 janvier.

Si vous êtes affilié(e) à titre personnel à la MSA en assurance maladie ou en prestations familiales, consultez notre [règlement des prestations extra-légales](#) pour connaître le détail de ces dispositifs.

Déclarations trimestrielles de vos revenus : pensez services en ligne

La perception de certaines prestations, telles que l'allocation adulte handicapé, la prime d'activité, le RSA, ... est soumise à la déclaration régulière de vos revenus. La MSA a développé une série de services en ligne qui vous permettent de réaliser ces démarches en quelques minutes depuis votre espace privé de notre site internet. Ne perdez plus de temps, [ouvrez votre espace privé](#) !

Grippe : elle n'est pas dangereuse que pour les seniors

La vaccination contre la grippe concerne bien entendu les personnes âgées de 65 ans et plus. Toutefois, la grippe peut également avoir des conséquences graves pour des personnes plus jeunes, telles que les personnes atteintes de certaines affections comme le diabète, les pathologies cardiaques ou les maladies respiratoires chroniques, les femmes enceintes et les personnes en surpoids. L'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque est également incité à se faire vacciner.



[Consultez les modalités de vaccination et conditions de prise en charge.](#)

 **Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire**
vous a été créée pour vous aider

PRUCURATION

Les Correspondants Accrédités de la MSA Beauce Cœur de Loire sont soumis au secret professionnel. La divulgation d'informations confidentielles est donc soumise à certaines règles strictes.

Afin de divulguer des informations sur votre dossier à une tierce personne, nous vous invitons à compléter et signer la présente procuration.

N'oubliez pas de joindre une pièce d'identité à cette procuration. Ces documents seront réclamés à votre mandataire ainsi que sa pièce d'identité.

NCM et Prénom de l'Assuré : _____
Numéro d'immatriculation : _____
Adresse : _____
Coordonnées téléphoniques : _____

Donnée, par la présente lettre, procuration à : _____
NCM et Prénom de votre Mandataire : _____

Afin d'obtenir des informations relatives à mon dossier.
Cette procuration sera valide 2 ans. En cas d'annulation, je m'engage à le signaler à la MSA Beauce Cœur de Loire.
Procuration faite pour servir et valoir ce que de droit.

Le : _____
Signature de l'assuré donnant procuration : _____
Signature du mandataire ayant procuration : _____

1 rue de la République 41100 CHATEAULAIN
Tél. 02 37 28 11 00 - Fax 02 37 28 11 01

Procuration

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer personnellement à nos bureaux, n'oubliez pas de remplir [la procuration](#) que vous remettrez à la personne que vous mandatez. Sans ce document, aucun renseignement ne pourra lui être communiqué, même s'il s'agit de votre conjoint.



Vous contactez la MSA par téléphone

Pour une réponse plus rapide, il convient, avant votre appel, de vous munir de votre numéro de sécurité sociale ou de votre numéro SIRET (entreprise).

Communiquée dès le début de l'entretien, cette information permet à nos téléconseillers d'accéder directement à votre dossier sans recherche préalable.

Le délai d'attente pour les autres appels en cours s'en trouve ainsi réduit.

Agir pour l'environnement

Un document déposé dans votre boîte aux lettres génère la consommation :
- de papier pour le courrier et l'enveloppe,
- d'encre pour l'impression,
- d'énergie fossile ou électrique pour la réalisation, distribution puis destruction ou recyclage.

Les nouvelles technologies permettent de s'affranchir de ce gaspillage de ressources naturelles. Participez à votre niveau à la préservation de notre planète en privilégiant la consultation de vos documents sur notre site internet.

Connectez-vous à [Mon espace privé](#) puis rendez-vous sur la rubrique [Mon compte](#) et choisissez le mode de réception [internet](#) dans [Mes préférences d'échange](#) qui vous permettra d'être averti par mail de la mise à disposition de vos documents MSA.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)